

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

du 12 avril 2016

L'an deux mille seize, le douze avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, en salle des Fêtes de THÔNES, sur convocation adressée à tous ses membres, le six avril précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT).

Ordre du jour :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 22 mars 2016 et désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Installation d'une nouvelle Conseillère communautaire ;

FINANCES :

3. Budget principal 2016 - votes des compte administratif 2015, compte de gestion 2015 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 ;
4. Budget principal 2016 - vote du budget primitif 2016 ;
5. Vote des taux des impôts locaux 2016 ;
6. Budget annexe de gestion des déchets - votes des compte administratif 2015, compte de gestion 2015 et affectation du résultat d'exploitation 2015 ;
7. Budget annexe de gestion des déchets - vote du budget primitif 2016 ;
8. Demande de subvention au titre des Espaces Valléens (EV) - Etude sur l'immobilier de loisirs en cohérence avec le volet tourisme du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
9. Demande de subvention au titre des EV - Outil grand public de promotion de la randonnée, Activités de Pleine Nature (APN), patrimoines ;
10. Demande de subvention au titre des EV - Etude de positionnement des musées et sites culturels et mise en œuvre de préconisations ;
11. Demande de subvention au titre des EV - Animation du plan d'action de l'EV des Aravis 2016-2018 ;

AGRICULTURE :

12. Plan Pastoral Territorial (PPT) "Fier-Aravis" - Demandes de subventions pour l'animation 2016 et l'organisation d'une journée de sensibilisation ;

RESSOURCES HUMAINES :

13. Sentiers - créations de postes ;

MARCHÉS :

14. Avenant au marché de fourniture de matériel de balisage directionnel pour les itinéraires de randonnée pédestre ;

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

15. Récapitulatif des marchés conclus l'année précédente ;
16. Décisions prises par Monsieur le Président ;
17. Relevé des décisions du Bureau.

Conseillers en exercice : 34

Présents : 23

ALEX : Philippe MATTELON,

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND,

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Thérèse LANAUD,

LES CLEFS : Martial LANDAIS,

LA CLUSAZ : Corinne COLLOMB-PATTON, Valérie POLLET-VILLARD, André VITTOZ,

DINGY-SAINT-CLAIR : Béatrice DAVID,

ENTREMONT : /

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène MULATIER-GACHET, Marie-Pierre ROBERT,

MANIGOD : Laurence VEYRAT-DUREBEX,

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Alain LEVET, Pierre RECOUR,

SERRAVAL : Bruno GUIDON représenté par sa suppléante, Corinne GOBBER,

THÔNES : Pierre BIBOLLET, Claude COLLOMB-PATTON, Amandine DRAVET, Jacques DOUCHET, Danièle MOTTIER, Chantal PASSET,

LES VILLARDS-SUR-THONES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ.

Pouvoirs : Nelly ALBERTINO à Jacques DOUCHET, Christophe FOURNIER à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Catherine HAUETER à Philippe MATTELON, Claudine MORAND-GOY à Pierre RECOUR, Patrick PAGANO à Pierre BIBOLLET, André PERRILLAT-AMÉDÉ à Marie-Pierre ROBERT.

Absents excusés : René BALADDA et Bruno SONNIER.

Absents : Laurence AUDETTE, Stéphane BESSON et David BOSSON.

Secrétaire de séance : Corinne COLLOMB-PATTON.

Monsieur le Président, Gérard FOURNIER-BIDOZ ouvre la séance à vingt heures et procède à l'appel des membres. Mesdames Nelly ALBERTINO, Catherine HAUETER, Claudine MORAND-GOY et Messieurs Christophe FOURNIER, Patrick PAGANO et André PERRILLAT-AMÉDÉ sont absents et excusés.

Ils donnent respectivement pouvoir à Messieurs Jacques DOUCHET, Philippe MATTELON, Pierre RECOUR, Gérard FOURNIER-BIDOZ, Pierre BIBOLLET et Madame Marie-Pierre ROBERT.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président aborde le premier point à l'ordre du jour.

N° 2016/24 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2016 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal de la dernière séance du Conseil communautaire, en date du 22 mars 2016 pour approbation du Conseil.

Avant de le soumettre aux voix, il souhaite s'assurer que Madame Corinne GOBBER, suppléante de Monsieur Bruno GUIDON, a bien eu communication du dernier Procès-verbal, conformément à sa demande exprimée lors du précédent Conseil. Elle confirme en avoir été destinataire et remercie Monsieur le Président.

Madame Corinne COLLOMB-PATTON est désignée secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 22 mars 2016.

N° 2016/25 - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Monsieur le Président expose que suite au départ de Madame Pascale FRESSOZ, il convient de procéder à son remplacement.

Il rappelle à cette occasion, que la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, modifiant le calendrier électoral, a profondément révisé le régime d'élection des conseillers communautaires et, par conséquent, le régime applicable à leur remplacement.

Ainsi, l'article L273-10 du Code électoral créé par cette même Loi, dispose que : "Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal... suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ... pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal... de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas le mandat de conseiller communautaire".

En application de ces dispositions, il convient donc de remplacer Madame Pascale FRESSOZ par Madame Amandine DRAVET, Conseillère municipale à Thônes et par ailleurs adjointe au maire, en charge de la Communication.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame Amandine DRAVET au sein du Conseil communautaire.

N° 2016/26 - BUDGET PRINCIPAL 2016 - VOTE DES COMPTE ADMINISTRATIF 2015, COMPTE DE GESTION 2015 ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET

(ANNEXE 1)

Monsieur le Président indique qu'un dossier portant sur les points budgétaires et financiers présentés en cours de séance a notamment été joint en annexe 1 de la note de synthèse et communiqué à l'ensemble des Conseillers, afin de porter à leur connaissance, toute l'information nécessaire et préalable à leurs délibérations.

Il donne ensuite la parole à Monsieur le 1^{er} Vice-président en charge des Finances, pour la présentation des points budgétaires suivants prévus à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur Pierre BIBOLLET présente au Conseil, le Compte Administratif 2015 comme suit :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2014)	-	88 776,92 €
Dépenses année 2015		425 600,89 €
Recettes année 2015		632 806,09 €
Résultat de l'exercice 2015	Excédent	207 205,20 €
Résultat cumulé fin 2015	Excédent	118 428,28 €
Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2014)		795 303,26 €
Résultat 2014 affecté en investissement	-	333 025,83 €
Dépenses année 2015		3 748 251,70 €
Recettes année 2015		4 239 963,03 €
Résultat de l'exercice 2015	Excédent	491 711,33 €
Résultat cumulé fin 2015	Excédent	953 988,76 €
Résultat global à la clôture de 2015	Excédent	1 072 417,04 €

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du Compte administratif 2015, confie la présidence à Monsieur le 1^{er} Vice-président.

Monsieur BIBOLLET invite le Conseil communautaire à voter le compte administratif 2015 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2015 du budget principal tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil.

Monsieur le 1^{er} Vice-président demande après au Conseil communautaire de se prononcer sur le Compte de Gestion 2015 dressé par le Comptable public.

Ainsi, au vu du budget primitif de l'exercice 2015, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, appelé à se prononcer sur le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Comptable public,

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et
- n'appelant aucune observation de sa part,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Ensuite, Monsieur BIBOLLET propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 de 953 988,76 € comme suit :

- | | | |
|--|---|---------------|
| ▪ Affectation en investissement (compte RI 1068) | : | 63 490,72 € |
| ▪ Excédent de fonctionnement reporté (compte RF 002) | : | 890 498,04 €. |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat de fonctionnement telle que proposée.

N° 2016/27 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET

Monsieur le Vice-président en charge des Finances, continue la présentation des points budgétaires prévus à l'ordre du jour de la séance.

A l'appui des documents communiqués aux Conseillers, en annexe de la note de synthèse et détaillant l'ensemble des dépenses et recettes pour 2016, Monsieur BIBOLLET indique, que le projet de budget primitif préparé, reprend les orientations budgétaires présentées lors du Conseil du 22 mars dernier.

Il a été préalablement étudié le 14 mars 2016 en Commission Finances.

Le budget primitif du budget principal proposé pour 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses, de la manière suivante :

- | | | |
|-------------------------------|----------|-----------------|
| ▪ Section de fonctionnement : | Dépenses | 5 709 464,52 € |
| | Recettes | 5 709 464,52 € |
| ▪ Section d'Investissement : | Dépenses | 1 195 425,30 € |
| | Recettes | 1 195 425,30 €. |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget principal, tel que présenté.

N° 2016/28 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2016

Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET

Monsieur le 1^{er} Vice-président présente ensuite les bases d'impositions prévisionnelles pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 51 373 000 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41 528 000 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 480 100 €
- Contribution foncière entreprise : 14 218 000 €.

Afin de pouvoir équilibrer le budget primitif 2016, il propose le vote des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 1,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5,27 %
- Contribution foncière entreprise : 1,87 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux de fiscalité tels que présentés.

N° 2016/29 - BUDGET ANNEXE DE GESTION DES DÉCHETS - VOTES DES COMPTE ADMINISTRATIF 2015, COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Rapporteur : Monsieur Martial LANDAIS

(ANNEXE 2)

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur Martial LANDAIS, en ce qui concerne les points de l'ordre du jour relatifs au budget annexe de gestion des déchets et à l'appui des éléments communiqués en annexe 2 de la note de synthèse. Il présente le compte administratif 2015 du budget annexe ci-après :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2014)		33 565,23 €
Dépenses année 2015		509 510,95 €
Recettes année 2015		602 849,36 €
Résultat de l'exercice 2015	Excédent	93 338,41 €
Résultat cumulé fin 2015	Excédent	126 903,64 €
Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2014)		638 451,93 €
Résultat 2014 affecté en investissement	-	129 513,81 €
Dépenses année 2015		3 354 163,62 €
Recettes année 2015		3 140 212,16 €
Résultat de l'exercice 2015	Déficit	- 213 951,46 €
Résultat cumulé fin 2015	Excédent	294 986,66 €
Résultat global à la clôture de 2015	Excédent	421 890,30 €

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2015 du budget annexe de gestion des déchets, confie la présidence à Monsieur BIBOLLET, 1^{er} Vice-président. Ce dernier propose au Conseil de voter le compte administratif 2015 du budget annexe de gestion des déchets présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2015 du budget annexe de gestion des déchets tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil.

Monsieur LANDAIS poursuit, en demandant au Conseil de se prononcer sur le Compte de gestion du budget annexe de gestion des déchets, dressé pour l'année 2015 par le Comptable public.

Ainsi, au vu du budget primitif du budget annexe de l'exercice 2015, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, appelé à se prononcer sur le Compte de gestion dressé pour le budget annexe au titre de l'exercice 2015 par le Comptable public,

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et
- n'appelant aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion dressé pour le budget annexe de gestion des déchets au titre de l'exercice 2015 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Il est ensuite proposé au Conseil d'affecter le résultat d'exploitation 2015 de 294 986,66 € comme suit :

- Affectation en investissement (compte RI 1068) : 27 963,80 €
- Excédent d'exploitation reporté (compte RF 002) : 267 022,86 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat d'exploitation telle que présentée.

N° 2016/30 - BUDGET ANNEXE DE GESTION DES DÉCHETS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : Monsieur Martial LANDAIS

Au vu des éléments d'information communiqués et présentés en séance, le projet de budget primitif 2016 du budget annexe de gestion des déchets est soumis au vote des Conseillers communautaires comme suit :

- | | | | |
|----------------------------|---|----------|-----------------|
| ▪ Section d'exploitation | : | Dépenses | 3 463 521,15 € |
| | | Recettes | 3 463 521,15 € |
| ▪ Section d'Investissement | : | Dépenses | 1 255 290,69 € |
| | | Recettes | 1 255 290,69 €. |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2016 du budget annexe de gestion des déchets, tel que présenté.

N° 2016/31 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ESPACES VALLÉENS (EV) - ÉTUDE SUR L'IMMOBILIER DE LOISIRS EN COHÉRENCE AVEC LE VOLET TOURISME DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a été labélisée territoire "Espace Valléen" en octobre 2015, grâce à la sélection de son projet de stratégie de diversification touristique intégrée, intitulé : *"Les Aravis : Agriculture et Tourisme, une synergie au service d'une montagne vivante"*.

La réussite de cette étape a alors permis au territoire de poursuivre son travail engagé, en proposant aux partenaires-financeurs du Massif Alpin, un plan d'action pluriannuel (2016-2018), en cohérence avec les objectifs opérationnels visés par la stratégie.

Dans ce cadre, une première phase de plan d'action a été déposée en décembre 2015, constituant une base de discussion territoriale avec les partenaires-financeurs. Compte-tenu de leurs différentes attentes exprimées au cours du début d'année 2016, plusieurs étapes d'ajustements se sont succédées au premier trimestre, afin d'établir une version stabilisée du plan d'action, validée en Comité de Pilotage le 05 avril 2016.

Par ailleurs, en prévision du commencement d'exécution de certaines opérations inscrites dans ce plan d'action stabilisé, il convient aujourd'hui, outre les dossiers de demandes de subventions présentés par les Communes pour leurs projets respectifs, de présenter les demandes de subventions pour les projets structurants portés par la CCVT.

Les demandes présentées en séance concernent uniquement les opérations dont le démarrage est prévu en 2016. Le montant des dépenses correspondant est inscrit au budget primitif 2016.

A noter que d'autres demandes d'aides pourront être sollicitées ultérieurement et seront soumises à l'approbation du Conseil lors d'une prochaine séance.

Ainsi, en ce qui concerne l'immobilier de loisirs, il a été identifié comme un axe de travail stratégique au titre de la démarche Espaces Valléens et vise en l'occurrence, à réaliser un diagnostic du parc immobilier et définir une stratégie de réhabilitation/requalification des hébergements touristiques et saisonniers.

Il est rappelé que la révision du SCOT "Fier-Aravis" a notamment pour objet de traiter de manière approfondie, la question du développement touristique.

Une approche globale est indispensable pour tout positionnement et choix de scénario d'aménagement et d'équipement touristique du territoire, notamment en matière d'immobilier de loisirs et plus particulièrement sur les questions :

- des évolutions à apporter pour adapter l'offre d'hébergement aux attentes des clientèles estivales et hivernales ;
- des outils et programmes à mettre en œuvre pour rénover le parc d'hébergement, le diversifier et l'adapter, limiter son érosion, optimiser les remplissages et renforcer les fréquentations ;
- du volume de lits nouveaux à produire, de leur localisation et typologie, en parallèle des lits à réintroduire dans le circuit commercial pour maintenir la fréquentation touristique.

En conséquence, la Collectivité a choisi d'intégrer la question de l'immobilier de loisirs dans le cadre d'une mission globale sur la stratégie et l'aménagement touristique du territoire, indépendante et complémentaire à la conduite générale de la révision du SCOT.

A cet effet, il est prévu que la CCVT soit accompagnée par un bureau d'étude ou un groupement de bureaux d'études.

Il est précisé que le coût de la prestation relative à l'étude sur l'immobilier de loisirs est estimé à 50 000 € HT, et que cette mission peut bénéficier d'aides de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT) au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA), à hauteur de 80 %, conformément au plan de financement suivant :

Étude relative à l'immobilier de loisirs	Coût total	Autofinancement		Subvention de la Région Auvergne - Rhône-Alpes		Subvention de la CIMA	
	50 000 €	20 %	10 000 €	60 %	30 000 €	20 %	10 000 €

Ainsi, considérant :

- que l'étude sur l'immobilier de loisirs répond aux actions identifiées dans la stratégie Espaces Valléens ;
- que l'étude sur l'immobilier de loisirs est susceptible de bénéficier d'un co-financement de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et du FNADT, au titre de la CIMA ;
- que ces subventions représentent 80 % du montant total de l'opération estimé à 50 000 € HT ;
- qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président de la CCVT à solliciter lesdites subventions,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les demandes de subventions telle que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant maximum de 10 000 €, dans le cadre du FNADT au titre de la CIMA, pour l'opération "Étude relative à l'immobilier de loisirs" ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant maximum de 30 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'opération "Étude relative à l'immobilier de loisirs" ;
- **S'ENGAGE** à assurer le préfinancement de l'opération et à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où le montant des aides attribuées serait inférieur au montant sollicité ;
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de tout contrôle éventuel ;
- **S'ENGAGE** à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments du dossier de demande d'aide ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N° 2016/32 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ESPACES VALLÉENS (EV) - OUTIL GRAND PUBLIC DE PROMOTION DE LA RANDONNÉE, ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE (APN), PATRIMOINES

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Monsieur le Président rapporte, que dans le cadre des réflexions menées par la Commission Sentiers de la CCVT, un besoin de renforcer la promotion de la randonnée auprès du grand public a été constaté dès 2015.

Par ailleurs, le travail de concertation réalisé dans le cadre de la définition de la stratégie Espaces valléens a identifié, en complément des actions concrètes de structuration des activités touristiques (activités de pleine nature, patrimoine culturel, agritourisme,...), la nécessité de rendre lisible les activités touristiques de découverte du patrimoine naturel et culturel, ainsi que les produits et savoir-faire locaux via les nouvelles technologies de communication.

Or à ce jour, le territoire n'est pas doté d'un outil unique permettant de centraliser les activités touristiques en lien avec la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Il est donc proposé de concevoir un outil de promotion efficace et répondant aux nouveaux modes de communication des clientèles touristiques, tout en contribuant au développement des produits et savoir-faire locaux.

Concrètement, il s'agit de satisfaire aux attentes des différents types d'utilisateurs par une solution "webmapping" 2D et 3D permettant :

- de développer, dans un premier temps, un module de valorisation de l'offre de randonnée et de découverte des patrimoines adaptable aux divers outils de communication (ordinateur, tablette, "smartphone"...), en le dotant d'une application téléchargeable et utilisable hors connexion, et d'un système de géolocalisation ;
- d'intégrer, à la suite de la réalisation du schéma directeur des activités de pleine nature (prévu en 2017), toutes les données visant la valorisation globale des activités de pleine nature dans leur ensemble (randonnée, escalade, parapente, ski de randonnée...);
- de valoriser la base de données "APIDAE" (ex-SITRA) pour bénéficier d'une information mise à jour régulièrement ;
- de garantir l'information en direct grâce à l'interopérabilité entre volet technique pour l'accès grand public.

Il est précisé que cette action est estimée à 70 000 € HT, et qu'elle peut bénéficier d'aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du FNADT, au titre de la CIMA, à hauteur de 80 %, conformément au plan de financement suivant :

Outil grand public de promotion de la randonnée, des activités de pleine nature et des patrimoines	Coût total	Autofinancement		Subvention de la Région Auvergne - Rhône-Alpes		Subvention de la CIMA	
	70 000 €	20 %	14 000 €	40 %	28 000 €	40 %	28 000 €

En conséquence, considérant :

- que la création d'un outil grand public de promotion de la randonnée, des activités de pleine nature et des patrimoines répond aux actions identifiées dans la stratégie Espaces Valléens ;
- que ce projet est susceptible de bénéficier d'un co-financement de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et du FNADT au titre de la CIMA ;
- que ces subventions représentent 80 % du montant total de l'opération estimé à 70 000 € HT ;
- qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président de la CCVT à solliciter lesdites subventions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les demandes de subventions telle que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander une subvention d'un montant maximum de 28 000 €, auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, pour la création d'un "outil grand public de promotion de la randonnée, des activités de pleine nature et des patrimoines";
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander une subvention d'un montant maximum de 28 000 € auprès du FNADT, au titre de la CIMA, pour la création d'"un outil grand public de promotion de la randonnée, des activités de pleine nature et des patrimoines";
- **S'ENGAGE** à assurer le préfinancement de l'opération et à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où le montant des aides attribuées serait inférieur au montant sollicité ;
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de tout contrôle éventuel ;
- **S'ENGAGE** à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments du dossier de demande d'aide ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N° 2016/33 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ESPACES VALLÉENS (EV) - ÉTUDE DE POSITIONNEMENT DES MUSÉES ET SITES CULTURELS ET MISE EN ŒUVRE DES PRÉCONISATIONS

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Monsieur le Président rappelle que la Commission Patrimoine a engagé en 2015, un travail visant à redéfinir la politique de la Collectivité en la matière, afin d'améliorer l'offre sur le territoire.

Ce besoin a donc été pris en compte dans le cadre de la stratégie Espaces Valléens définie en 2015 et 3 actions intimement liées, ont été identifiées pour la période 2016-2018 :

- la réalisation d'une étude de positionnement des sites pour une meilleure mise en tourisme du patrimoine;
- la mise en œuvre des préconisations de l'étude de positionnement ;
- l'animation du réseau des sites du patrimoine.

A cet effet, cette dernière action a conduit à la création d'un poste de chargé de projet Patrimoines, dont 50 % du temps, sera consacré au patrimoine culturel, conformément à la délibération du Conseil en date du 14 décembre 2015.

Il est précisé que la réalisation de l'étude de positionnement (estimée à 30 000 €), ainsi que la mise en œuvre des préconisations qui en découleront (estimées à 100 000 €), peuvent bénéficier d'aides de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre du Programme Opérationnel du Massif des Alpes (POIA), à hauteur de 80 %, conformément au plan de financement suivant :

Étude de positionnement des musées et sites du patrimoine et mise en œuvre des préconisations	Coût total	Autofinancement		Subvention de la Région Auvergne - Rhône-Alpes		Subvention du FEDER	
	130 000 €	20 %	26 000 €	50 %	65 000 €	30 %	39 000 €

Aussi, considérant :

- que l'étude de positionnement des musées et sites du patrimoine, ainsi que la mise en œuvre des préconisations qui en découleront sont des actions identifiées dans la stratégie Espaces Valléens ;
- que ce projet est susceptible de bénéficier d'un co-financement de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et du FEDER, au titre du POIA ;
- que ces subventions représentent 80 % du montant total de l'opération estimé à 130 000 € ;
- qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président de la CCVT à solliciter lesdites subventions,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les demandes de subventions telle que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant maximum de 65 000 €, auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, pour l'étude de positionnement des musées et sites du patrimoine, ainsi que la mise en œuvre des préconisations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant maximum de 39 000 € auprès du FEDER, dans le cadre du POIA, pour l'étude de positionnement des musées et sites du patrimoine, ainsi que la mise en œuvre des préconisations ;
- **S'ENGAGE** à assurer le préfinancement de l'opération et à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où le montant des aides attribuées serait inférieur au montant sollicité ;
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de tout contrôle éventuel ;
- **S'ENGAGE** à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments du dossier de demande d'aide ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N° 2016/34 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ESPACES VALLÉENS (EV) - ANIMATION DU PLAN D'ACTION DE L'EV DES ARAVIS 2016-2018

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Monsieur le Président explique qu'afin de poursuivre la démarche engagée au titre des Espaces Valléens, et notamment pour piloter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'actions pluriannuel, la CCVT a souhaité pérenniser l'ingénierie dédiée mise en place, en confortant par délibération du 14 décembre 2015, un poste de chargé de projet "Tourisme" pour une durée de 3 ans.

Par délibération en date du 23 février 2016, le Conseil Communautaire a également approuvé, une demande de subvention relative à l'ingénierie 2016 pour l'animation du plan d'action Espace Valléen dans le cadre du FNADT, au titre de la CIMA.

Cette ingénierie peut également prétendre à une subvention du FEDER au titre du POIA. Dans ce cadre, la demande de subvention doit être présentée pour 3 ans (2016 à 2018), avec une participation de la Région Auvergne - Rhône-Alpes pour les années 2017 et 2018.

Pour 2016 et 2017, les dépenses présentées concernent des frais internes, tels que notamment : le salaire chargé correspondant au poste de chargé de projet "Tourisme", responsable du projet ; la valorisation de 15 % du temps de travail de la chargée de développement de la CCVT missionnée pour l'encadrement du chargé de projet "Tourisme" ; les frais relatifs à l'organisation de Comités de pilotage, d'échanges et de mobilisation des acteurs du territoire...

Pour l'année 2018, en complément du salaire chargé du poste de chargé de projet "Tourisme", il conviendra également, de confier à un prestataire externe, une mission d'accompagnement relative au bilan du 1^{er} programme d'action 2016-2018.

Le plan de financement prévisionnel envisagé sur les 3 ans est le suivant :

		Coût total	Autofinancement		Subvention de la Région Auvergne - Rhône-Alpes		Subvention de la CIMA (FNADT)		Subvention du POIA (FEDER)	
CCVT	Ingénierie interne		A1/A2/A3	27 161 €	A1/A2/A3	17 726 €	A1/A2/A3	36 596 €	A1/A2/A3	54 320 €
					20/20/20 %				0/20/20 %	
	Ingénierie externe	18 547 €	A3	3 710 €	A3	3 709 €	A3	3 709 €	A3	7 419 €
			20 %		20 %		20 %		40 %	
Total A1 + A2 + A3 :		154 350 €		30 871 €		21 435 €		40 305 €		61 739 €

Ainsi, considérant :

- que l'ingénierie relative à l'Animation du plan d'action 2016-2018 est susceptible de bénéficier de co-financements du FEDER au titre du POIA ;
- que ladite subvention représente 40 % du montant total de l'opération estimé à 154 350 € ;
- qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président de la CCVT à solliciter ladite subvention,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 61 739 € dans le cadre du FEDER, au titre du POIA, pour l'ingénierie relative à l'Animation du plan d'action 2016-2018 ;
- **S'ENGAGE** à assurer le préfinancement de l'opération et à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où le montant de l'aide attribuée serait inférieur au montant sollicité ;
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de tout contrôle éventuel ;
- **S'ENGAGE** à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments du dossier de demande d'aide ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N° 2016/35 - PLAN PASTORAL (PPT) "FIER-ARAVIS" - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANIMATION 2016 ET L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE SENSIBILISATION

Rapporteur : Monsieur Jacques DOUCHET

A la demande Monsieur le Président, Monsieur Jacques DOUCHET, Vice-président en charge de l'Agriculture, explique que la CCVT porte le PPT "Fier-Aravis" pour le compte de ses 13 communes membres et de 12 communes associées du massif "Fier-Aravis".

Fort de la réussite du programme 2010-2015 et constatant de nouveaux besoins, les collectivités membres du PPT "Fier-Aravis" ont exprimé leur volonté de renouveler la démarche en réalisant en 2015, un bilan et une étude complémentaire, afin de définir un nouveau programme d'actions.

Le PPT 2015-2020 a d'ailleurs été approuvé par la Commission permanente de la Région le 16 octobre 2015 sur la base d'une enveloppe régionale de 502 000 €.

Aussi, lors de sa séance du 6 avril 2016, le COmité de PILotage (COFIL) du PPT a défini les deux actions transversales portées par la CCVT, pour 2016 :

1. Animation générale du PPT :

Pour l'année 2016, le temps de travail est estimé à 30 jours. Il s'agit d'animer le COFIL, de coordonner la mise en œuvre du PPT, ainsi que d'apporter des informations aux porteurs de projets potentiels.

Le plan de financement de l'animation 2016 est donc le suivant :

Montant action TTC	Région Auvergne - Rhône-Alpes		Autofinancement (à répartir entre les 25 communes du PPT)
	Taux	Subvention	
5 800,50 €	60 %	3 480,30 €	2 320,20 €

2. Organisation d'une journée de sensibilisation auprès des élus et des usagers des espaces pastoraux :

Une journée de terrain va être organisée durant la saison estivale à destination des élus et des usagers des espaces pastoraux. Les objectifs sont de :

- permettre un échange entre les alpagistes, les différents utilisateurs des espaces pastoraux et les élus, afin de partager les enjeux pastoraux de notre territoire,
- démontrer, par la visite de travaux réalisés, la pertinence des politiques pastorales régionales et départementales.

Le plan de financement de l'animation 2016 envisagé est présenté ci-après :

Montant action TTC	Région Auvergne - Rhône-Alpes		Fonds Européen Agricole pour Développement Rural (FEADER)		Autofinancement (à répartir entre les 25 communes du PPT)
	Taux	Subvention	Taux	Subvention	
4 137,80 €	40 %	1 655,12 €	40 %	1 655,12 €	827,56 €

Il est précisé que les collectivités adhérentes au PPT assumeront le reste à charge conformément à la clé de répartition approuvée le 13 octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les deux actions telles que proposées ;
- **VOTE** les plans de financement correspondants tels que présentés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander les subventions suivantes :
 - 3 480 € à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'animation 2016 ;
 - 1 655,12 €, respectivement à la Région Auvergne - Rhône-Alpes et au FEADER pour l'organisation d'une journée de sensibilisation.

N° 2016/36 - CRÉATIONS DE POSTE - SENTIERS

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

En application de l'article 3-2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 notamment, modifié par l'article 40 de Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, Monsieur le Président propose le recours à des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Effectivement, chaque année et pour une durée de 6 mois, un agent saisonnier était recruté jusque-là pour l'entretien des sentiers depuis l'extension en 2013 de la compétence "Aménagement et gestion de sentiers de randonnées pédestres" (au titre des sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) reconnus d'intérêt communautaire et des sentiers de randonnées pédestres non-inscrits au PDIPR, reconnus d'intérêt communautaire, inscrits sur la carte Tournette-Aravis éditée par la CCVT).

Monsieur le Président précise que depuis l'extension de cette compétence, le Chantier d'insertion "Aravis-Lac" met à disposition en complément, un agent pour renforcer le service sentiers en période estivale. Cependant, les contraintes légales qui s'imposent au Chantier d'Insertion ne sont pas toujours en adéquation avec les horaires et l'organisation du service Sentiers.

Aussi et afin d'assurer le bon fonctionnement du service Sentiers et en vertu de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et à l'article 3-2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT), Monsieur le Président propose au Conseil communautaire, le recrutement de trois agents non-titulaires selon les modalités ci-après exposées :

- le recrutement d'un agent non-titulaire, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour occuper un emploi de responsable d'entretien des sentiers à temps complet au cours de la période du 1^{er} mai 2016 au 31 octobre 2016. Il est précisé que la rémunération est prévue par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et peut varier selon l'expérience professionnelle du candidat retenu ;
- le recrutement d'un agent non-titulaire afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour occuper un emploi d'agent d'entretien des sentiers à temps complet au cours de la période du 1^{er} mai 2016 au 31 octobre 2016. Il est précisé que la rémunération est prévue par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et peut varier selon l'expérience professionnelle du candidat retenu ;
- le recrutement d'un agent non-titulaire afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour occuper un emploi d'agent d'entretien des sentiers à temps complet au cours de la période du 1^{er} juin 2016 au 31 octobre 2016. Il est précisé que la rémunération est prévue par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et peut varier selon l'expérience professionnelle du candidat retenu.

Au vu des informations exposées, Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de l'autoriser à recruter trois agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la Loi du 26 janvier 1984 et à signer les contrats de travail correspondants.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux recrutements tels que présentés et à signer tout document y afférent.

N° 2016/37 - AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE BALISAGE DIRECTIONNEL POUR LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu d'une délibération N°2014/49, un marché à bons de commande a été signé le 10 septembre 2014 avec la société "Pic Bois", relatif à la fourniture de balisage directionnel pour les itinéraires de randonnée pédestre (Lot n°3 - Plaques stratifiées compactes).

Ce marché a été passé en procédure adaptée pour une durée de 3 ans. Cependant, la réalisation des fichiers nécessaires à l'usinage des lames est actuellement assurée par les services de la Communauté de commune.

Compte tenu de la charge de travail du service sur le balisage, il est proposé de transférer la réalisation des fichiers d'impression à la société "Pic Bois", pour un coût de 2 € Hors Taxes (HT) par lame.

La Commission "Marchés" qui s'est réunie le 14 mars 2016 a émis un avis favorable à la passation d'un avenant pour l'ajout de ce prix unitaire au marché.

Au vu des éléments exposés, il est proposé en conséquence au Conseil communautaire, d'approuver l'avenant avec l'entreprise "Pic Bois" et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant avec l'entreprise "Pic Bois" ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer.

N° 2016/38 - RÉCAPITULATIF DES MARCHÉS CONCLUS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En application de l'article 133 du Code des marchés publics et conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007, modifié par arrêté du 21 juillet 2011, le Conseil communautaire a eu communication de la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires ci-après :

MARCHÉS DE SERVICE

- Marchés compris entre 20 000 € et 90 000 € :

Indications obligatoires			
Objet	Date	Attributaire	Code postal
Bilan et renouvellement du Plan Pastoral Territorial "Fier-Aravis"	11 mars 2015	Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie	74 000
Projet agri-environnemental et Climatique "Fier-Aravis" - Mobilisation des agriculteurs et accompagnement individualisé des alpages	30 mars 2015	Chambre d'Agriculture Interdépartementale Savoie - Mont-Blanc et Société d'Économie Alpestre	74 000
Projet agri-environnemental et Climatique Fier-Aravis - Accompagnement des alpages dans le cadre du PAEC Fier-Aravis	20 avril 2015	Chambre d'Agriculture Interdépartementale Savoie - Mont-Blanc, Société d'Économie Alpestre et ASTERS - Conservatoire des espaces naturels	74 000 et 74 370
Elaboration d'un projet de territoire	20 avril 2015	Groupement - "Blezat Consulting, Epodes et ASADAC"	69 007
Schéma directeur de la randonnée	16 juillet 2015	"MOGOMA"	38 000

MARCHÉS DE FOURNITURE

- Marchés compris entre 20 000€ et 90 000 € :

Indications obligatoires			
Objet	Date	Attributaire	Code postal
Acquisition d'un véhicule de service	31 octobre 2015	"RENAULT" Anancy	74 000
Fourniture de Gasoil	24 mars 2015	"LA MURE BIANCO"	69 286

- Marchés compris entre 90 000 € et 5 000 000 € :

Indications obligatoires			
Objet	Date	Attributaire	Code postal
Acquisition de conteneurs semi-enterrés	23 mars 2015	"TEMACO"	13 793

MARCHÉS DE TRAVAUX

- Marchés compris entre 90 000 € et 5 000 000 € :

Indications obligatoires			
Objet	Date	Attributaire	Code postal
Réalisation et entretien des points de collecte des déchets - Voirie et Réseaux Divers (VRD)	12 août 2015	Lot n°1 : "COLAS" Lot n°2 : "EUROVIA"	74 450 74 330

N° 2016/39 - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil communautaire qui reconnaît en avoir pris connaissance, a été informé par Monsieur le Président des décisions suivantes, prises en vertu de la délibération N°2015/66 en date du 21 juillet 2015 et portant délégations du Conseil à Monsieur le Président :

Décision	Date	Objet
N°2016/01	25/03/2016	Virements de crédits n°1 opérés depuis le chapitre 22 "Dépenses imprévues"
N°2016/02	25/03/2016	Assurance dommages aux biens immobiliers et mobiliers - Lot n°1
N°2016/03	25/03/2016	Assurance responsabilité civile - Lot n°2
N°2016/04	25/03/2016	Assurance Flotte automobile et auto-mission - Lot n°3
N°2016/05	25/03/2016	Assurance protection juridique - Lot n°4
N°2016/06	25/03/2016	Assurance risques d'atteintes à l'environnement - Lot n°5
N°2016/07	25/03/2016	Avis sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de la Balme-De-Thuy
N°2016/08	05/04/2016	Avenant du marché concernant la réalisation du schéma directeur de la randonnée
N°2016/09	05/04/2016	Marché concernant la réalisation du topoguide de la randonnée pédestre
N°2016/10	05/04/2016	Marché concernant la cessation d'activité de l'installation classée pour la protection de l'environnement - "Décharge des Vernaies"

- **Informations et questions diverses :**

o **Prochaines réunions :**

Il est rappelé que deux réunions de travail des élus communautaires sont programmées :

- **Mardi 26 avril 2016 à 19h30, à la salle de fêtes de Thônes** : Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président, Monsieur Pierre BARRUCAND, convient les Conseillers communautaires à une réunion relative au contrat de bassin et suite à l'étude hydromorphique du "Fier-Amont" qui leur a été communiquée. L'invitation des techniciens et/ou élus référents des communes membres de la CCVT est aussi laissée à la libre appréciation des maires ;
- **Mardi 3 mai 2016 à 20h, à la salle de fêtes de Thônes** : Monsieur le Président et le Comité Technique en charge du pacte fiscal, financier, juridique et humain, ont organisé à l'attention des membres du Conseil, une première réunion de restitution du travail réalisé par le Cabinet "DELOITTE".

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres remarques ou questions des Conseillers communautaires, Monsieur le Président lève la séance à 21h30.

**A Thônes, le 14 avril 2016,
Monsieur le Président,
Gérard FOURNIER-BIDOZ**

